



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire**

*Mission Appui à l'Autorité Environnementale*

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Orléans, le 12 juillet 2021

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

En application de l'article, R. 122-21 du code de l'environnement, j'accuse réception de la demande d'avis de l'autorité environnementale :

- en date du 25/06/2021 ;
- relative à « Elaboration du PCAET de Communauté de communes des Portes-Euréliennes d'Île-de-France (28) » ;
- déposée par Monsieur Stéphane LEMOINE, Président de la communauté de communes Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Cet avis sera émis dans le délai de trois mois à compter de la date de réception mentionnée ci-dessus. À défaut, il sera réputé sans observation.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef de la Mission Appui  
à l'Autorité Environnementale

Mathieu SANTUNE